

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC
DCM 2023-04-024**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 23 Présents : 18 Excusés représentés : 3 Votants : 21	<u>Présents</u> : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT <u>Absents excusés représentés</u> : Raoul GANIVET a donné procuration à Madame Carole GIGANT, Patrice WAUTHIER a donné procuration à Madame Maëlle JOLY, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR <u>Absents excusés non représentés</u> : Daniel DILITTA
--	---

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Objet : Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE, et Affectation de Résultat

Vu les articles L2121-15, 21, 29 et L2121-31 du CGCT

Considérant que Mme Brigitte ROCHE a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que le Maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif

Mme Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe au Maire, donne acte de la présentation faite du compte administratif, dressé par l'ordonnateur, lequel peut se résumer ainsi :

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vu le compte de gestion dressé par le comptable, à la majorité (deux contres)

- **APPROUVE** le compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	609 801,69		329,45		610 131,14	
Opérations de l'exercice	951 880,25	976 390,10	49 775,75	22 393,14	1 001 656,00	998 783,24
TOTAUX	1 561 681,94	976 390,10	50 105,20	22 393,14	1 611 787,14	998 783,24
Résultat de clôture cumulé	585 291,84		27 712,06		613 003,90	
Besoin de financement	585 291,84					
Restes à réaliser	260 000,00	620 499,90				
Excédent de financement		360 499,90				

au titre des RAR						
Besoin de financement Global	224 791,94					

- Considérant l'excédent de fonctionnement, **DECIDE, à l'unanimité,**
 - d'affecter la somme de 27 712.06 euros au compte 002-Déficit de fonctionnement reporté
 - d'affecter la somme de 585 291.84 euros au compte 001-Déficit d'investissement reporté

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD

